

Compte rendu de l'AGO
de l'Association pour le rayonnement de l'ermitage Saint-Germain
Samedi 25 avril à 10 h 30

Etaient à la table des orateurs : Loïc du Besset, président, Claude Bach, trésorier, Solange de Malartic, Gérald Arbola, Marie Barbieri, Père Fournier-Bidoz, Me Le Châtelier (??), avocat de l'association

Estimation des personnes présentes : 70 environ

Loïc du Besset

Le curé et le représentant de l'EAP ont démissionné. Il est donc impossible de voter aujourd'hui car le quorum n'est pas atteint. Le vote se fera lors de la prochaine AGO, le samedi 9 mai à 10h30.

Compte tenu des événements, la proposition est celle-ci : la dissolution de l'association.
A partir du 1^{er} mai, Marie sera dans la paroisse Bienheureuse Mère Teresa.

Rapport moral et bilan des activités 2014 : les nuitées ont été en augmentation. La fréquentation de l'Ermitage a été bonne. Les sessions de l'Ecole de Prière se sont poursuivies avec de nouveaux groupes. Une nouvelle formule de rencontres a été lancée pour des personnes plus éloignées de l'Eglise, les Paperos.

Claude Bach a repris les fonctions du trésorier, André Callies, démissionnaire.

Claude Bach

Bilan financier 2014 : Le résultat d'exploitation est très légèrement inférieur à celui de 2013 (20 000 €), il atteint environ 15 000 €. Il y avait eu des investissements pour travaux en 2013 (11 000 €), aucun en 2014. Les recettes d'hébergement ont diminué, les dépenses de réparations ont augmenté. Les dons et cotisations ont produit 16 000 €. Les comptes de l'association ont atteint l'équilibre (il y a un léger déficit de 1 000 €). L'actif net fin 2014 s'élève à 80 000 €.

Prévisionnel 2015 : L'association prend en charge le salaire de Marie jusqu'à fin avril (environ 7 000 €). Il a fallu payer un reliquat de factures EDF arrivées après le 31 décembre (1 000 €). Les frais d'avocat s'élèvent à 3 000 €. Il y aura aussi des frais d'assurance. Le total de ces dépenses s'élève à 11 000 € environ. Donc l'actif net réel s'établit autour de 70 000 €.

Loïc du Besset

A ceux qui pourraient poser la question : la paroisse ne doit rien à l'association (il y a peut-être une dette entre le diocèse et la paroisse, mais cela ne concerne pas l'association).

Perspectives pour l'avenir de l'association : L'objectif de l'association est le rayonnement de l'Ermitage. Si nous ne sommes plus d'Ermitage, que fait-on ?

Au vu des circonstances et en accord avec le diocèse, le projet est de liquider l'association, en nommant Claude Bach liquidateur, avec dévolution des biens de l'association au diocèse, assortie de conditions précises. Le diocèse le conservera sans y toucher jusqu'à ce qu'il y ait

éventuellement refondation, ultérieurement, d'un nouveau projet dans le même esprit. Voilà la proposition que le Conseil d'administration va soumettre aux membres de l'association. Pour cela, il faut une AGE, et même deux, puisque la première n'aura pas le quorum.

L'échéancier des différentes assemblées porte cette 2^e AGE entre fin mai et le 15 juin.

Pour l'instant, Saint-Germain fait partie de la paroisse et est géré par la paroisse.

Aujourd'hui, on ne peut que s'en tenir là.

Lors de la prochaine AGO, le 9 mai, il faudra voter pour l'approbation du rapport moral, du rapport financier, pour donner quitus aux administrateurs sur leur gestion, pour la nomination des membres du CA dont le mandat arrive à terme, pour approuver la nomination de Claude Bach en tant que nouveau trésorier.

Il n'y aura pas d'autre membre de l'EAP nommé en remplacement du membre démissionnaire.

Père Fournier-Bidoz

De toute façon, il n'y a pas d'EAP nommé depuis 3 ans.

(Préambule :) Je parle sous le contrôle de l'évêque qui ne peut pas être présent car il revient en ce moment de Lourdes. Cette réponse a été élaborée avec (par ?) l'évêque.

Je ne parlerai pas de la paroisse, je ne parlerai que de Saint-Germain. Car il ne faut dire à chacun que ce qui le concerne en propre. Ce qui concerne la paroisse lui sera dit personnellement.

Il faut évoquer plusieurs points :

* **Le silence de l'évêque depuis le 23 décembre** où que la situation est devenue très tendue. L'évêque s'est occupé tous les jours de ce conflit. On peut même parler de harcèlement. C'est ennuyeux d'être mobilisé par un seul conflit. L'évêque cherche la solution, ce n'est pas facile.

* **Le rôle de l'avocat ecclésiastique**, Loïc Bernard, appelé par la paroisse pour l'aider dans son différend avec Saint-Germain et avec l'évêque. Avec son intervention, le débat juridique a été engagé. Cette personne a outrepassé sa mission, en particulier en intervenant publiquement dans la paroisse, dans la presse et comme médiateur. Pour cela, il a été sanctionné par un décret de Monseigneur Barbarin (ses missions ont été réduites aux causes matrimoniales).

* **L'association n'est pas la cause du conflit en cours dans la paroisse**, même si elle est l'occasion. Il y avait des tensions antérieurement à ce conflit. Le Père de Dumast avait un projet pastoral pour Saint-Germain, c'est lui qui a suscité l'association pour le rayonnement de Saint-Germain. Au moment où le rayonnement de l'Ermitage est devenu effectif avec une nécessité d'autonomie, les relations se sont envenimées, alors que cela aurait dû réjouir tout le monde. Ce sont les mystères du Mal.

* **Il y a un problème** : un des objets de l'association est de promouvoir le culte catholique à Saint-Germain. Cet objet a été reproché à l'association. On n'aurait pas dû le mettre dans les statuts car cela donnait une fonction diocésaine à l'association, ce qui est impossible. Mais la nouvelle association créée pour soutenir le curé n'est pas dans les clous non plus, elle est encore moins dans les clous.

* **L'audit réalisé en 2012 par M. Descours (?)**. Il a interrogé des gens. Cet audit a été lancé autour du conflit naissant entre la paroisse et l'association. Un rapport a été remis, mais il n'a pas été communiqué. La publication de ce rapport n'était pas prévue, c'était uniquement une aide à la réflexion et à la décision de l'évêque. M. Descours n'avait pas de mission de

médiateur, mais d'écoute des uns et des autres et de proposition de pistes pour l'évêque. D'autant que les conversations privées sont difficilement publiables. A la suite de la remise de ce rapport, l'évêque a transmis à l'association la question des statuts à modifier (concernant le dernier point de la promotion du culte catholique) et il a proposé la solution d'ériger Saint-Germain en sanctuaire diocésain. L'évêque pensait que c'était la bonne solution. Ce n'était qu'un projet. Il y a déjà le sanctuaire de Bénite-Fontaine dans le diocèse. Il y a là-bas un recteur. Il est impossible de nommer un recteur seulement pour le sanctuaire, ce doit donc être le curé de la paroisse. Le projet a été présenté à l'évêché, à la paroisse, à l'association. Il y a eu une réaction très violente d'un représentant de la paroisse à l'égard de l'évêque, une opposition terrible. C'était choquant. Alors que c'était la solution pour accorder de l'autonomie à l'Ermitage. Mais cela suppose l'accord de la paroisse et un climat apaisé. La clause concernant le recteur était donc difficilement applicable. C'est dommage. C'est un gâchis de plus.

* **L'avenir de Marie.** Le diocèse lui confie une nouvelle mission sur un poste existant mais non occupé. Elle sera chargée de l'animation dans l'aumônerie de l'enseignement public dans le cadre de la paroisse Bienheureuse Mère Teresa, et elle aura les responsabilités que le curé de la paroisse lui confiera. Comme cela, Marie reste au bord du lac, elle sera un peu moins haut, mais plus près ! (*Applaudissements nourris.*)

* **L'avenir du Père de Dumast.** Les journaux ont évoqué sa révocation. Dans le droit canon, on peut révoquer sans qu'il y ait faute. L'évêque n'est pas allé dans cette direction. Pour l'instant le dossier est suivi, mais on est entré dans le juridique, il est donc difficile de communiquer.

* **Nous avons appris que le Père de Dumast occupe Saint-Germain** sans autorisation de l'évêque ni du maire, même s'il n'y a pas besoin d'un nouveau bail. Il n'a rien dit, nous ne sommes pas supposés le savoir.

* **L'enjeu, c'est la question de l'obéissance.** Il y a eu dans la presse un article là-dessus. C'était un article un peu ridicule. Mais le prêtre a promis obéissance à son évêque. Quand on n'obéit pas, on est hors de l'Eglise. Il y avait autrefois des galères pontificales, mais – c'est dommage – il n'y en a plus (*gros rires de l'assistance*). Il est dommage que son entourage ne l'aide pas. Refuser d'obéir, c'est stimuler la division.

* **L'avenir de Saint-Germain.** Actuellement, rien ne peut repartir tant qu'existe une volonté de destruction. L'évêque a beaucoup de reconnaissance pour le travail de l'association pour remettre en selle ce lieu, en aidant les gens à retrouver la foi, la paix. L'évêque remercie l'association pour sa loyauté.

Questions diverses

* Intervention de Clotilde Lelarge au sujet du logement du Père de Dumast : il y est de façon temporaire et à la demande d'un prêtre de passage qui a peur d'y rester seul. (*L'assistance hue les propos de Clotilde Lelarge et ne la laisse pas terminer.*)

* Intervention d'une femme qui a été salariée et/ou bénévole pour le diocèse : les lettres de mission que reçoivent les salariés du diocèse correspondent-elles à des CDI ou des CDD, car il faudrait quand même que l'Eglise se mette en conformité avec le droit du travail.

Réponses (de diverses personnes, dont le Père Fournier-Bidoz) : ce sont des CDI, mais c'est plutôt le droit du travail qui devrait changer pour s'adapter à la souplesse demandée par les missions, partout dans le monde du travail.

* Ne pourrait-il pas y avoir l'intervention d'un médiateur ?

Réponse du Père Fournier-Bidoz : Dans ce cas précis, il y a eu des médiations avec le Père de Dumast et menées par des prêtres, mais pas avec la paroisse. Une solution serait possible : faire appel à la médiation du cardinal Barbarin.

* Il paraît que l'on a proposé d'autres missions au Père de Dumast. Ne peut-on pas le forcer à accepter une mission ou le sanctionner s'il refuse ?

Réponse du Père Fournier-Bidoz : On lui a proposé d'autres missions trois années de suite. Mais c'est délicat. Il y a le cas de l'évêque de Corse qui a révoqué un prêtre, mais le dossier a été jusqu'à Rome et le prêtre a été réintégré car il y avait eu un vice de procédure dans la révocation du prêtre. (C'est sans doute à ce propos qu'il a prononcé la phrase reprise par Georges Bise dans son article du 27 avril : « Pour faire appliquer ses décisions, l'Eglise n'a ni gendarmes ni CRS. »)

* Claude Bach évoque l'esprit fraternel qui devrait nous animer tous.

* Un homme dans l'assistance évoque Dom Le Gal, de l'abbaye de Saint-Wandrille, qui travaille en tant que médiateur et formateur sur la gestion des conflits, à partir des douze règles de Saint-Benoît.

Réponse du Père Fournier-Bidoz : On en a parlé à l'évêque. Il faut que les gens se parlent.

* ?? (Loïc du Besset ? Claude Bach ?) revient sur les travaux faits à Saint-Germain, que la paroisse devrait rembourser à l'association. L'association n'a pas voulu poursuivre dans cette direction et a éteint la demande. Car la paroisse aurait demandé au diocèse de rembourser pour elle, et le diocèse aurait puisé dans la réserve de l'association déposée après la dissolution. Cela donc aurait été des transferts d'argent inutiles. En revanche, il est important de prévoir au moment de la liquidation de l'association une dévolution des sommes et des droits au diocèse.

* Intervention de l'avocat, qui est de la paroisse Bienheureuse Mère Teresa : il se réjouit de l'arrivée de Marie Barbieri dans sa paroisse.

* Question de Bernadette ? de Talloires (celle qui tenait l'orgue à Menthon du temps de Marthe) : il y a deux baptêmes prévus à Talloires, mais les familles refusent de faire appel au Père de Dumast. Comment faire ?

Réponse de quelqu'un dans l'assistance : c'est un problème qui relève de la paroisse et qui n'a pas sa place ici.